



CS\_2023\_23

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à neuf heures trente, se sont réunis Salle des Loisirs de PANNECÉ, sur convocation adressée le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL et Pierre LAUDEN ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*) et Patrick BERNIER (*pouvoir reçu de M. PRIN*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER, Armel VION et Stanislas BOMME ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jacques PRAUD, Jean-Michel CLAUDE, Éric LUCAS et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. TAILLANDIER*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de M. KAMLI*) et Denis THIBAUD.

**Secrétaire de séance : Jean-Michel CLAUDE**

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 32

Votants : 37

Pouvoirs : 5

### ABSENTS EXCUSES :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à M. MILLET*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick PRIN (*pouvoir donné à M. BERNIER*), Cédric BIDON, Claude CAUDAL (*pouvoir donné à M. BRARD*), Yvan THERY, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : M. Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. DABIN*), Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Jean-Guy CORNU, Pascal PAILLARD, Youssef KAMLI (*pouvoir donné à M. LAUNAY*) et Vincent YVON.

## **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DANS LE GRADE DE TECHNICIEN\_SERVICE GESTION DU PATRIMOINE**

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu des besoins du service patrimoine et pour en assurer le bon fonctionnement, il apparaît nécessaire de renforcer ce service par le recrutement d'un technicien.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (article 3-3 2°).

Dans cette hypothèse, les missions et les critères de recrutement seraient les suivants :

### **Missions**

Sous l'autorité de l'Ingénieur adjoint au responsable du service patrimoine :

- ✓ Programmation pluriannuelle des investissements sur les réseaux et les ouvrages de distribution d'eau potable en relation avec les exploitants privés et les communes (5 techniciens se répartissent le périmètre du Syndicat départemental)
- ✓ Suivi des missions de maîtrise d'œuvre : validation technique des projets, contrôle financier, vérification du respect des prescriptions techniques
- ✓ Gestion du Système d'Informations Géographiques pour les activités du service : mise à jour – validation des plans de récolement transmis au format SIG
- ✓ Participation aux études générales (schéma directeur, modélisation...)

### **Formation, expérience**

- ✓ Bonnes connaissances en hydraulique – écoulements sous pression
- ✓ Expérience souhaitée en suivi de chantiers d'eau potable
- ✓ Connaissances en SIG
- ✓ Connaissance en modélisation hydraulique appréciée

### **Conditions de rémunération**

- ✓ Rémunération basée sur la grille indiciaire du grade de technicien selon expérience professionnelle.
- ✓ Régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante.

À la suite de ces informations,

### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,**

**Compte tenu des nécessités du service patrimoine,**

**Après en avoir délibéré**

### **DECIDE à l'unanimité de :**

- **CRÉER un emploi permanent dans le grade de technicien à temps complet.**

- **PREVOIR, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie B, selon les conditions ci-dessus.**

- **PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.**

.....  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS\_2023\_23

Le Président,

- > certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 12/04/2023

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 12/04/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.